

Les collectes de matières valorisables des pouvoirs publics

Le service public en danger

La consigne entraînerait un déplacement des flux de matières valorisables et du financement de l'infrastructure de collecte communale. Les investissements à long terme dans l'infrastructure de collecte des villes et des communes seraient perdus et le financement des points de collecte communaux en pâtirait.



Investissements perdus : conteneur souterrain pour la collecte du verre

« La population souhaite des possibilités de recyclage simples et globales. C'est pourquoi les villes, les communes et les prestataires privés investissent dans des déchèteries pour offrir un service moderne. Une exigence de consigne générale est là contre-productive. »

Alex Bukowiecki,
directeur de l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC)

Les villes, les communes et les associations intercommunales ont fait leurs preuves comme prestataires fiables dans la gestion des déchets. Elles garantissent à la population un service public constant en dépit d'un contexte de marché difficile. Le vaste éventail de recyclage proposé sur les points de collecte (déchèteries et écopoints) est très apprécié de la population.

Investir sur le long terme

Pour permettre cette offre, des sommes importantes ont été investies dans l'infrastructure de collecte et prévues pour les volumes actuels (p. ex. conteneurs souterrains). Une consigne entraînerait des déplacements importants des flux de matières valorisables. Les quelque 300 000 tonnes d'emballages pour boissons collectées jusqu'à présent par les communes devraient l'être par le commerce de détail. Le commerce de détail devrait créer un espace supplémentaire pour

ces volumes et développer une nouvelle logistique. La logistique des pouvoirs publics existante deviendrait alors inutile.

Pour la population, il serait particulièrement fâcheux que la possibilité très répandue et très appréciée d'éliminer aux points de collecte des communes n'existe plus.

Systèmes de collecte parallèles

La consigne ne concernant que les emballages pour boissons, mais les foyers produisant d'autres déchets en verre et en aluminium (pots de confiture, barquettes d'aliments pour animaux, par exemple), les pouvoirs publics devraient proposer des collectes adaptées à l'avenir. Conséquence de la consigne : il faudrait deux systèmes de collecte pour le verre et l'aluminium, l'un destiné aux emballages pour boissons dans le commerce de détail et l'autre pour tous les autres emballages fabriqués dans ces matériaux auprès des communes.

La disparition des indemnités de collecte

Le déplacement des flux de matières valorisables entraînerait également des changements en termes de financement. À l'heure actuelle, les villes, les communes et les associations sont indemnisées avec les recettes issues des taxes d'élimination anticipées (TEA) et de la contribution anticipée de recyclage (CAR) pour leurs activités de collecte. Avec une consigne, cette solution de financement disparaîtrait. Une baisse des recettes d'environ 30 millions de francs en serait la conséquence. Sans la solution de financement actuelle, la collecte des fractions de verre et d'aluminium/fer-blanc deviendrait sensiblement plus chère.

Une influence limitée sur le littering

Les collectes sélectives actuelles fonctionnent et contribuent fortement à la lutte contre le littering. S'il en est, les taux de collecte et de recyclage consécutifs à la consigne n'augmenteraient que de manière marginale. Cela n'aurait pas non plus de répercussion sur les coûts de nettoyage des villes. En effet, les mégots de cigarettes, les journaux, les prospectus, les emballages de plats à l'emporter, fragments etc., responsables de 93 % du littering, doivent continuer à être collectés. Pour ces raisons, l'Association suisse Infrastructures communales rejette l'introduction d'une consigne obligatoire.

Association suisse Infrastructures communales (ASIC)

L'ASIC est une section de l'Union des villes suisses et partenaire de l'Association des Communes Suisses. Elle s'engage à ce titre, sur le plan politique et professionnel, en faveur d'une gestion durable des infrastructures communales. L'effectif de l'ASIC compte plus de 260 villes, communes, associations intercommunales, cantons et bienfaiteurs privés.

Sources

Coopérative Igora : « Rapport annuel 2018 », mai 2018

Association PET-Recycling Schweiz
« Rapport annuel 2018 », mai 2018

VetroSwiss : « Rapport annuel 2017 »,
le 24 septembre 2018